

Procès-verbal de la 271^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 9 février 2021, à 16 h 30 sous la présidence de Mme Hélène Bailleu, directrice générale.

Sont présents :

Mesdames Mélissa Lapierre
 Nancy Lapointe
 Caroline Otis
 Johanne Giguère

Messieurs Stéphane Dignard
 Sylvain Riendeau

Participent également à l'assemblée :

Mesdames Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue

 Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives

Monsieur Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Elianne Duchesne



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

Elle profite de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à Mme Johanne Giguère, directrice du collège constituant de Terrebonne, qui assiste à sa première assemblée du comité exécutif.

271.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Caroline Otis,

CERL-210209-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

271.1 Adoption de l'ordre du jour

271.2 Adoption du procès-verbal de la 270^e assemblée ordinaire du comité exécutif

271.3 Suite (s) au procès-verbal

271.4 Révision budgétaire 2020-2021

271.5 Révision du plan des effectifs 2020

271.6 Adjudication de contrat pour la réfection des blocs sanitaires au collège constituant de Joliette

271.7 Informations

271.8 Divers

271.9 Levée de l'assemblée. »

Adoptée à l'unanimité.

271.2 Adoption du procès-verbal de la 270^e assemblée ordinaire du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CERL-220209-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 270^e assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 24 novembre 2020. »*

Adoptée à l'unanimité.

271.3 Suite (s) au procès-verbal :

Sans objet.

271.4 Révision budgétaire 2020-2021 :

La directrice des ressources financières fait la présentation du budget révisé 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière.

Elle mentionne que la révision ne tient pas compte du retour partiel des étudiants dans les établissements du Cégep régional de Lanaudière. Il y a des pertes de revenus occasionnés par l'absence des activités et les stationnements qui sont peu ou pas utilisés. On doit également prendre en considération l'augmentation des dépenses liées à la situation pandémique, il y a cependant des économies qui ont

pu être faites par ailleurs. Des réserves ont été créées afin de mieux prévoir les imprévus.

Attendu les articles 1.03 et 1.05 du Règlement de gestion financière prévoyant notamment que le comité exécutif examine au moins semi-annuellement l'évolution globale des revenus et des dépenses du Cégep régional;

Attendu la consultation effectuée auprès des directions des collèges constituants et du CRPC;

Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;

Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par Mme Nancy Lapointe

CERL-210209-03

« Il est résolu d'adopter le budget révisé 2020-2021 ainsi que les ajustements au budget 2020-2021 à l'égard des rubriques de revenus et des autres dépenses. »

Adopté à l'unanimité.

271.5 Révision du plan des effectifs 2020-2021 :

Les directions des collèges et les directions de services ont poursuivi leurs travaux d'analyse afin d'identifier les besoins à combler en tenant compte des disponibilités budgétaires actuelles et à venir.

La direction générale présente un nouveau plan d'effectifs révisé.

Attendu la situation financière actuelle du Cégep et pour permettre aux cégeps de maintenir et d'améliorer les services aux étudiants ainsi que pour répondre au haut niveau d'exigence et d'efficacité souhaité;

Attendu les besoins exprimés par les directions des collèges et des services afin de répondre à ces besoins;

Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;

Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapière,

CERL-210209-04

« Il est résolu d'adopter la version révisée du plan d'effectifs 2020-2021. »

Adoptée à l'unanimité.

271.6 Adjudication du contrat pour la réfection des blocs sanitaires au collège constituant de Joliette :

Au fil des ans, le bâtiment du Collège constituant de Joliette a subi différentes transformations d'une part afin de répondre aux besoins évolutifs des différents services et d'autre part pour assurer le maintien des actifs.

Dans la poursuite des travaux entrepris visant à répondre aux besoins des utilisateurs et de maintenir les actifs par l'entretien, la rénovation et la modernisation des infrastructures, un appel d'offres pour la réfection des blocs sanitaires a été déposé le 20 novembre 2020 par la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information.

Le projet consiste en la réfection de trois blocs sanitaires existants. Les trois blocs sanitaires conserveront approximativement la même destination et seront refaits à neuf assurant ainsi la pérennité du bâtiment par la correction de différentes problématiques, dont l'infiltration d'eau. Les appareils sanitaires et les matériaux de finition ont été sélectionnés en priorisant la qualité et la durabilité.

L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 7 décembre 2020. Ce sont 7 soumissions qui ont été déposées dans les délais impartis.

La Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information, suivant l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformité des soumissions, recommande l'adjudication de ce contrat à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. ».

Attendu le processus d'appel d'offres tenu pour la réfection des blocs sanitaires au Collège constituant de Joliette;

Attendu les 7 soumissions déposées dans les délais prescrits et l'analyse des conditions d'admissibilités et de conformités;

Attendu la recommandation de la Direction des ressources matérielles et des technologies de l'information;

Sur proposition de Mme Nancy Lapointe, dûment appuyée par M. Stéphane Dignard,

CERL-210209-05

« Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection des blocs sanitaires au Collège constituant de Joliette à la firme « Construction Hébert & Hébert inc. », pour un montant de 167 000,00 \$ (avant taxes), le tout tel qu'il appert dans la soumission déposée le 7 décembre 2020. »

Adoptée à l'unanimité.

271.7 Informations :

Le comité exécutif avait procédé à l'adjudication d'un contrat pour divers réaménagements intérieurs de l'aile A et D à Joliette. Lors du démantèlement du plancher de l'aile A 100, il était prévu par l'architecte de retirer la tuile de vinyle et de remettre un contreplaqué et un nouveau revêtement de plancher. Finalement, sous la tuile de vinyle, il y avait une vieille céramique sur une chape de béton très friable, il était donc impossible de simplement retirer la céramique et de remettre un contreplaqué. Il fallait donc retirer toutes les composantes et faire un nouveau soufflage en bois. La démolition étant déjà commencée, ces éléments font augmenter la valeur du projet qui passe de 88 336 \$ à 116 726,43 \$.

Une vérification au 31 mars de la part du VGQ concernant 6 collèges dont le Cégep régional de Lanaudière exige de faire appel à des auditeurs externes. Étant donné cette vérification et les états financiers qui viendront par la suite, il est proposé de poursuivre la collaboration avec la firme d'auditeurs actuelle pour l'année 2020-2021.

271.8 Divers :

La directrice générale fait état des annonces qui ont été faites par le ministère de l'Enseignement supérieur afin de permettre aux étudiants de venir dans les établissements en présence au moins une fois par mois. Les conditions et les possibilités sont actuellement en évaluation afin de garder comme fil conducteur, la stabilité dans l'enseignement tout en permettant de briser l'isolement des étudiants.

271.9 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 08.

.....
Présidente

.....
Secrétaire de l'assemblée